

N° 21

Février 2022

165, rue Garibaldi 69401 Lyon Cedex 03

Téléphone : CAE : 04 78 63 32 37 / HDF : 04 72 77 22 06

Email: solidairesfinancespubliques.drftp69@dgfip.finances.gouv.fr

SALUT LES GONES !



Le Canut Sans Cervelle

Journal à parution irrégulière mais toujours appréciée.

Edito

Pour plusieurs candidats à l'élection présidentielle, la baisse ou l'exonération des charges sociales est la solution à la baisse du pouvoir d'achat.

A ceux-ci nous répondrons : simplisme, contresens, populisme et, comme on peut le supposer ils ne sont pas idiots, on peut même répondre : tromperie.

En effet, rappelons que pour l'immense majorité de nos concitoyens ces fameuses « charges » n'en sont pas. Tout au contraire, les cotisations sociales sont des revenus que les français perçoivent pour la prise en charge ou le remboursement de leurs frais de santé, leurs allocations familiales, leur retraite,... Cet argent est intégralement redistribué à l'ensemble des français et, si on les diminue, ce sont ces revenus qui vont en pâtir.

Evidemment, les plus aisés qui cotisent beaucoup sont très favorables à cette solution puisqu'ils peuvent se payer les soins ou médicaments non remboursés ou les EHPAD privés, mais pour la grande majorité d'entre nous, c'est une nouvelle atteinte au pouvoir d'achat !

Pour ces candidats, la liberté c'est le libéralisme : tout le monde est libre, les poules, les renards et surtout, c'est le règne du renard libre dans le poulailler libre !

Bien sûr ces mêmes candidats sont pour un allègement substantiel des droits de succession qui, génération après génération, ne font qu'accélérer la concentration des richesses.

A l'évidence ces candidats n'ont rien à faire de votre pouvoir d'achat, par contre votre voix...

SIP de Saint Genis Laval.

Dans le cadre du NRP, un nouveau SIP va voir le jour à Saint Genis Laval.

Les derniers bruits de couloir laissent à penser que la Direction aurait choisi de l'implanter à proximité du centre commercial Auchan.

Pourtant cette même direction a affirmé dans une récente réunion que le site serait bien desservi par les transports en commun.

Pourtant il n'existe qu'une seule ligne de bus pour y aller (Bus C10) ce qui semble assez contradictoire.

Nous espérons de prochaines précisions !

Ma liberté de me soigner.

Nous avons appris que Florent Pagny, auteur de la célèbre Chanson « Ma liberté de penser », atteint d'un cancer, a décidé de venir se faire soigner en France, loin de sa Patagonie chérie.

Si nous sommes bien tristes du malheur qui le touche, nous sommes encore plus tristes de constater qu'il aura dû attendre d'être touché dans sa chair pour se rendre compte que les impôts et les cotisations sociales ne sont pas uniquement des charges... et que tirer sur l'ambulance n'est pas toujours une idée de génie.

retrouvez-nous sur

Twitter:

@SFPRhone69



CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCÉE,

Au 01/01/2022 dans le cadre du NRP les SIE de Tarare et de Givors ont fusionné pour devenir le SIE Rhône – Ouest. Givors devient une antenne pérenne maintenue sur site.

Afin d'anticiper ce changement et communiquer sur le sujet, le directeur a envoyé un courrier d'information à tous les professionnels des SIE de Givors et de Tarare ou plutôt deux courriers d'information en décembre 2021. La faute à une petite coquille sur le nouveau RIB du nouveau SIE. Donc un second courrier fût nécessaire pour rectifier le tir.

On peut dire que cela commençait bien !

Malgré le contenu du courrier qui se voulait très rassurant « cette opération a pour but d'assurer un meilleur service aux usagers », les appels téléphoniques sarcastiques et les mails des comptables n'ont pas tardés.

Il a fallu expliquer aux redevables inquiets et mécontents que réunir deux services à 70 km de distance n'était ni une mauvaise blague, ni une arnaque.

Bien entendu, cette fusion n'était pas une première pour la DFGIP, on aurait donc pu penser que cela allait bien se passer.

Devinez ?

Le 02 janvier au matin pour le site de Givors les applications étaient réduites à minima, les habilitations évaporées pour une bonne partie, le standard inexistant.

Figurez-vous que les ex-agents de Givors avaient purement et simplement disparus de la nouvelle structure Rhône Ouest.

Une mort annoncée ? Comment ne pas y penser ?

Mais que tout le monde se rassure à Tarare et à Givors : « tout va bien » dit Monsieur le directeur des ressources humaines en visite sur le site de Givors. Selon lui, les usagers sont d'ailleurs globalement très satisfaits de notre administration et concernant notre service restructuré; il faut juste quelques ajustements et quelques petits réglages.

Dans la vraie vie, ce n'est pas le ressenti des agents que ce soit sur le site de Tarare et de Givors. Les agents doivent composer avec le travail à distance conjugué au télétravail ce qui entraîne un flot de mails et d'appels, un travail sur un fichier partagé et de grands moments soit de solitude, soit d'énervements. Cette situation est source de stress et rend le travail de moins en moins intéressant.

Ajoutons à cela qu'au SIE Rhône–Ouest comme dans les autres, une entreprise pourra à l'avenir avoir affaire à une kyrielle d'interlocuteurs, à savoir non seulement le SIE compétent mais aussi le centre contact de Lons-le-Saunier pour le téléphone, les e-contacts, par la suite le SIE de Valence pour certaines missions, le service d'aide aux télé-procédures, l'assistance pour le Prélèvement à la source et le centre de contact de Lyon pour les contrats de prélèvement automatiques !!!

Tous ces services vont ensuite communiquer entre eux par e-contact, ce logiciel fourre-tout qui devient un véritable maquis dans lequel les agents perdent leur temps à chercher leurs petits.



Cette expérience montre bien que le travail à distance est une fausse bonne idée. Elle est source de doublons, de perte de temps, d'échanges multiples, chronophages et très difficiles à suivre. A la fin, plus personne ne sait qui fait quoi.

Avant en SIE nous faisons de la fiscalité et aujourd'hui on fait de la bureautique et des statistiques.

Le démantèlement de notre administration est en marche et cela ne présage rien de bon ni pour les agents, ni pour les redevables .

Campagne de cotisations 2022.

Le début d'année marque pour Solidaires Finances Publiques le coup d'envoi de la campagne de cotisations 2022. Solidaires Finances Publiques, première organisation syndicale à la DGFIP, véhicule un syndicalisme d'adhésion et de proximité. Notre poids dans les rapports de force locaux et nationaux, notre légitimité face aux Directions Départementale et Générale se mesure aussi à notre capacité à faire adhérer à nos valeurs.

Par ailleurs, rappelons ici que Solidaires Finances Publiques ne vit que des cotisations de ses adhérent(e)s, gage de son indépendance.

En cette période incertaine pour les Finances Publiques, la réponse ne saura être que collective.

À l'individualisation de la gestion des agent(e)s, à la suppression progressive de nos missions, à la dégradation continue de nos conditions de travail, à la remise en cause de notre présence sur l'ensemble du territoire, il est impératif d'opposer une lutte commune, déterminée et cohérente.

L'adhésion à la section Solidaires Finances Publiques du Rhône est un acte nécessaire et utile à la défense de nos missions et à la diffusion la plus large possible de nos valeurs et revendications. De plus, tout(e) adhérent(e) accède, entre autres, aux informations réservées sur le site Internet national de Solidaires Finances Publiques (articles «adhérent»).

En particulier, les adhérent(e)s ont accès au guide pratique de l'agent(e). Celui-ci, édité pour la dernière fois sous forme papier il y a quelques années, a fait l'objet d'une refonte. Il présente des informations et les textes qui régissent notre quotidien en matière de ressources humaines. Ce guide sera disponible en version dématérialisée sur le site de Solidaires Finances Publiques et accessible aux seul(e)s adhérent(e)s.

Par ailleurs, nouveauté en 2022, celles et ceux qui le souhaiteraient peuvent opter pour un paiement en ligne par carte bancaire : l'adhésion s'effectuera à partir du site de Solidaires Finances Publiques (dans le bandeau du haut, rubrique "le syndicat" puis "adhérer"). Il faudra alors cliquer sur l'adresse adherer.solidairesfinancespubliques.org

Ce paiement en ligne permettra d'étaler jusqu'à 4 fois le règlement de sa cotisation.

Pour celles et ceux qui préféreraient le paiement par chèque, merci de vous adresser au correspondant Solidaires finances Publiques de votre service ou directement au bureau de section. Pour les nouveaux adhérent(e)s le bulletin d'adhésion joint est à remplir.

Pour le cas particulier des agent(e)s partant à la retraite en 2022, ils et elles ne versent que 50 % de la cotisation annuelle, quel que soit le mois de départ.

Rappelons enfin également que le paiement des cotisations annuelles peut être réglé en plusieurs fois selon la situation de chacun.

Cette cotisation syndicale ouvre droit à un avantage fiscal sous forme de crédit d'impôt égal à 66% du total de la cotisation versée. Il s'agit de surcroît d'un crédit d'impôt - donc restituable - y compris aux personnes non-imposables à l'impôt sur le revenu.

SECTION :	Bulletin d'adhésion 2022 Coupon à remettre à ton correspondant accompagné du règlement	Solidaires Finances Publiques
IDENTIFIANTS		
N° DGFIP (6 chiffres)	N° ANAIS (10 chiffres)	
NOM d'usage _____	Prénom _____	
NOM de naissance _____	Date de naissance _____	
Cadre : _____	Grade : _____	Echelon : _____
		Date de prise de rang : _____
Informations professionnelles		Informations personnelles
Service : _____		Adresse perso. : _____
Site : _____		_____
Temps partiel : _____		_____
@ _____		@ _____
☎ _____		☎ _____
<small>Ces informations sont obligatoires</small>		<small>Ces informations sont facultatives, tu pourras les modifier dans ton profil sur solidairesfinancespubliques.org</small>

Au revoir président

Depuis un bon moment, nous avons demandé à la DRFIP de faire paraître sur Ulysse 69, le nom des collègues qui partent à la retraite comme le font nombre d'autres directions. Pour l'instant la DRFIP 69 persiste à n'informer que du départ des chefs de service.

Solidaires Finances Publiques tient donc à saluer tous les collègues qui vont faire valoir leur droit à la retraite et nous leur souhaitons le meilleur loin de cette maison de fous...

Assemblée Générale

Rendez-vous le 4 mars 2022 à 9 heures

à l'amphithéâtre de la Cité administrative d'Etat.

Venez nombreux, ce moment d'échange privilégié sur
l'actualité locale et nationale

Une autorisation d'absence pour assemblée générale est accordée que vous soyez adhérent ou non et devra être posée pour la journée dans Sirius/ fonctions syndicales / assemblée générale

Campagne d'évaluation professionnelle 2022

L'idéologie actuelle prône le chacun pour soi et ce au détriment de l'intérêt général et du sens collectif. L'administration a fait sienne cette logique.

L'entretien individuel d'évaluation professionnelle, dont la campagne annuelle s'étale de fin janvier à mi mars (date limite de tenue des entretiens professionnels et de transmission du compte rendu à l'agent fixée au 21 mars 2022), participe de cette individualisation.

Pour Solidaires Finances Publiques cet entretien individuel nie la réalité de nos missions qui s'inscrivent en effet dans une chaîne collective de travail. La reconnaissance doit se faire au quotidien, collectivement, et non pas dans le cadre institutionnel annuel et individualisé proposé.

Solidaires Finances Publiques exige un véritable dialogue professionnel axé sur les missions dans le cadre des collectifs de travail, permettant de se réappropriier l'aspect qualitatif, condition indispensable au bien être au travail.

Rappelons ici que la participation à l'entretien individuel n'est absolument pas obligatoire, la participation ou non de l'agent ne doit avoir aucune conséquence sur le compte rendu qui en sera rédigé par l'évaluateur et n'obère aucunement vos possibilités de recours.

Vous savez pouvoir compter sur vos élus, vos militants et votre équipe Solidaires Finances Publiques 69.

Le compte rendu d'entretien professionnel revêt désormais une réelle importance dans le déroulé de carrière : tableaux d'avancement, listes d'aptitudes, menace de rémunération « au mérite »....)

Il faut donc porter une attention et une vigilance particulières.

Pour pouvoir prétendre à la Liste d'aptitude, il faut avoir sur son profil croix que des excellents.

Pour pouvoir prétendre au tableau d'avancement, un mauvais profil croix bloque la promotion. En effet, jusqu'à présent tout agent ayant une croix dans insuffisant était écarté automatiquement du tableau d'avancement. La DG envisage de durcir les conditions en imposant un minimum de trois cotations « très bon » sur chacune des trois dernières évaluations. A ce jour, la décision de la centrale n'est pas arrêtée.

C'est pourquoi nous insistons pour que vous soyez vigilant et que si vous avez le moindre doute, vous n'hésitez pas à nous contacter.

Covid et télétravail : pas simple de s'y retrouver.

La vague omicron continue de déferler sur la France, le Rhône et la DRFIP n'ont pas été épargnés.

Pour faire suite à de nombreuses sollicitations des agents, Solidaires Finances Publiques rappelle que le protocole sanitaire prévoit un isolement des personnes positives.

La Direction RH prend contact avec l'agent pour qu'il soit positionné pour les 7 jours suivants, soit en télétravail, soit en arrêt de travail (demande de certificat d'isolement à faire via declare.ameli.fr) en cas de symptômes.

L'état de santé pouvant évoluer au cours de la semaine d'isolement, c'est un peu un pari sur l'avenir que l'agent doit faire. Concernant la garde d'enfants en cas de fermeture de classe (crèche, école maternelle ou élémentaire), l'agent peut être positionné en autorisation d'absence exceptionnelle (et non en garde d'enfant malade) en cas d'absence de moyen de garde pour son enfant, comme le prévoit la note du Secrétariat Général du 21 janvier 2022.